



République Française
Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2014 – COM -8

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 06 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 06 du mois de mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis GALANTINE – M. Enio Nicolas DELDO - M Victor VAILLANT – M. Fred EUSTACHE - Mme Claudette LAMOUREUX – M. Jean-Yves RAMASSAMY – M. Fred SEGUIS – M. Alain MANIOC – M. Fred BELLONY – M. Raphaël VIGNAL – Mme Survilise BEMATOL –M. Patrick CORNELIE - Mme Jocelyne BOURGUIGNON –M. Philippe DEZAC –M. Gabriel ZENON - M. Max GELI – M. Tony SINIVASSIN - M. Jean-Luc BERNARD – M. Jean-Pierre LAVAURY-BOSC –M. Yves VERGE-DEPRE - M. Pierre GOB - M. Gébert CITADELLE – M. Robert AMIREILLE - M. Anatole BELLON – M. Bernard HIRA – M. Sony DAMAS – M. Louis MOLINIE - Mme Mariette JEAN-LOUIS – M. Alain BALTIDE - M. Jocelyne JULIA – M. Félix VITALIS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Maguy CELIGNY - M. Ary CHALUS – M. Jean-Claude MALO – M. José TORIBIO - Mme Betty SALBOT – M. Charly EDWIDGE – M. Lucien NESTOR – M. Teddy MARY – Mme Véronique ZELIN -

ETAIENT ABSENTS : M. Raymond ELEORE – Mme Marie –Lucile BRESLAU – M. Alain JONATHAN – M. René Claude MONROSE – M. Christian ROLLE – M. Anselme VALLUET –Mme Christiane GANE – M. Claude EDOUARD – M. Edouard PHIPPS – Mme Carole VIRGINIE – Mme Francia ROSAMONT – M. Harry SELBONNE – M. François CLEONIS – M. Jean ANZALA – M. Thomas ZITA – M. Florent MITEL – M. Félix DESPLAN – M. Fred BEAUJOUR – M. Max MAISONNEUVE – M. Roland PLANTIER – M. Georges CLAIRY.

ABSENTS EXCUSES : M. André JALENTIN – M. Xavier ABSALON – M. Jean-Claude PIOCHE - M. Jean-Claude LOMBION – M. Charly EDWIGE – M. Alin MOUSTACHE MAYEKO – M. Danici DETHELOT

Secrétaire de séance : M. Fred BELLONY

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
AVEC LE LYCEE CHARLES COEFFIN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réunis le Lundi 13 février 2014,

Considérant la nature du projet qui présente un réel intérêt dans les actions mises en œuvre par le Sy.MEG pour les communes adhérentes ;

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré

Par 32 voix pour
Par abstentions
Par voix contre

DECIDE :

Article 1 : D'accorder au Lycée Charles Coëffin une subvention de 7 000,00 euros pour :

Les projets pressentis sont les suivants :

- Adaptateur de tension
- Gestion automatique de l'éclairage public
- Gestion simple de l'éclairage public

Article 2 : De signer avec le Lycée Charles Coëffin la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de ce projet.

Article 3 : Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

Article 4 : Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et de sa publication.

Article 5 : Le Président et le Proviseur du lycée seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 06 mars 2014
Pour extrait conforme

Le Président,



Albert ELATRE